



Plan local d'urbanisme
intercommunal

4-2-3 Plan de la Trame verte et bleue Villetaneuse

Noyaux de biodiversité

- noyaux primaires
- noyaux secondaires
- noyaux tertiaires

Seconde peau des noyaux de biodiversité primaires et secondaires

- parcelles contigües aux noyaux

Continuités écologiques

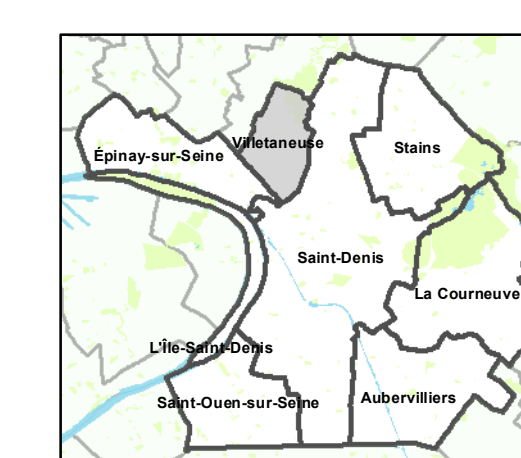
- continuités écologiques

Hydrographie

- cours présumés et projetés des rus
- zones humides
- Seine, canal et plans d'eau
- marges de recul inconstructibles de 15 mètres de part et d'autre des rives de la Seine
- marges de recul inconstructibles de 10 mètres, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'exploitation du canal, de part et d'autre des berges de celui-ci
- marges de recul inconstructibles obligatoires de 5 mètres de part et d'autre du talweg des rus
- marges de recul inconstructibles conseillées de 15 mètres de part et d'autre du talweg des rus

Fond cadastral

- Bâti
- Parcelles



Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020
REVISION DU PLUI
APPROUVÉE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025



Source: Fond plan DGFIP2024

0 0,1 0,2 Km

